



PRÉFET DU TARN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi, le 13 décembre 2023

LES AUTORITÉS SANITAIRES RÉITÈRENT LEUR ALERTE SUR LES DANGERS LIÉS À L'EMPLOI D'INSECTICIDES INTERDITS

Le 5 décembre 2023, l'ANSES a publié un communiqué de presse rappelant les dangers liés à l'emploi d'insecticides interdits.

De janvier 2018 à juin 2023, l'Anses et les Centres antipoison ont recensé 163 cas d'intoxications en lien avec le produit SNIPER 1000 EC DDVP contenant du dichlorvos, un insecticide interdit en France. Dans une étude publiée le 5 décembre 2023, l'Anses et les Centres antipoison (CAP) ont analysé les cas d'intoxications survenus depuis 2018, en lien avec l'utilisation du SNIPER 1000 EC DDVP contenant du dichlorvos.

Un produit toxique, interdit depuis 2013

Cette substance active de la famille des organophosphorés est classée comme mortelle par inhalation et toxique par contact avec la peau ou par ingestion. Elle peut notamment provoquer des symptômes respiratoires de type asthmatiforme, oculaires et des troubles neurologiques pouvant conduire à la perte de connaissance, entraîner une allergie cutanée. Par ailleurs, elle est très toxique pour les organismes aquatiques. Son usage dans les produits biocides insecticides à usage ménager a été interdit en France en 2013.

Cependant, les insecticides à base de dichlorvos, principalement ramenés de l'étranger (hors Union européenne), peuvent se retrouver illégalement sur des marchés, dans des bazars, notamment sous les dénominations de SNIPER 1000 EC DDVP® ou SHOOTER 1000 EC DDVP®, pour lutter contre des organismes nuisibles tels que les punaises de lit ou les cafards. Ce produit se retrouve également sur des plateformes de commerce électronique ou via des annonces de particuliers sur les réseaux sociaux.

Des intoxications en augmentation

Malgré son interdiction en France en 2013 pour des usages ménagers, les CAP ont enregistré 170 événements en lien avec le produit SNIPER 1000 EC DDVP® sur la période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2023. Depuis 2018, on observe une augmentation du nombre de cas d'intoxications par cet insecticide et 104 cas ont été déclarés entre janvier 2022 et juin 2023. Cette augmentation est à mettre au regard de la recrudescence des infestations par les punaises de lit ces dernières années.

Les autorités mobilisées pour la protection des consommateurs

Dans le cadre de sa mission de protection des consommateurs, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) contrôle, depuis de

Contacts presse :

Marion PELEGRY – 07 84 58 25 45

Camille SCHMITT – 06 40 49 87 98

Astreintes communication (après 18h00 – week-end et jours fériés) - 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr

nombreuses années, la conformité des biocides destinés au grand public, notamment les produits de lutte contre les punaises de lit.

Depuis début 2023, la DGCCRF a contrôlé, sur l'ensemble du territoire, plus de 500 commerces, mais également les plateformes e-commerce et les réseaux sociaux : près de 400 flacons de SNIPER 1000 EC DDVP® ou SHOOTER 1000 EC DDVP® ont, ainsi, déjà été saisis, dans 23 établissements ; des annonces d'offres en ligne ont également été retirées.

Par ailleurs, une campagne de rappel visant le SNIPER 1000 EC DDVP® est relayée sur le site RappelConso depuis le 8 novembre 2023.

Le service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes de la DDETSPP du Tarn a mené une série de contrôles afin de s'assurer de l'absence de commercialisation du produit dans le département. A ce jour, aucun établissement proposant ce type de produit n'a été identifié dans le département.

Dans un souci de protection des consommateurs, le préfet du Tarn appelle les consommateurs à ne pas acheter ou utiliser ces insecticides dangereux pour la santé et demande à toute personne qui constaterait la vente du produit dans un commerce du département de bien vouloir le signaler à la DDETSPP du Tarn.

Pour en savoir plus :

<https://sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/cafards-punaises-de-lits-les-autorites-sanitaires-reiterent-leur-alerte-sur-les>

<https://rappel.conso.gouv.fr/fiche-rappel//12832/interne>

Punaises de lit : tout savoir pour s'en débarrasser :

[https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16697 -](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16697-)

Contact :

DDETSPP

Cité administrative

18 Avenue du Maréchal Joffre

81013 ALBI Cedex 9

Tel : 05 81 27 53 06

ddetspp@tarn.gouv.fr

Contacts presse :

Marion PELEGRY – 07 84 58 25 45

Camille SCHMITT – 06 40 49 87 98

Astreintes communication (après 18h00 – week-end et jours fériés) - 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr